



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE A 19H

Convocation du 22 novembre 2022

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Dubroca Magalie, M. Chassériaud Eric, M. Baudrit Jean-Yves, Mme Cornell Barbara, Mme Guigné Ghislaine, M. Lhéritaud Aymeric, M. Richard Quentin.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Absente excusée : Mme Guéry Marie-Paule.

Ordre du jour :

- Programme voirie 2023.
- Demande de cession d'une partie de l'impasse du Château.
- Programme de remplacement et d'implantation de panneaux de signalisation routière.
- Demande de subvention du Comité des Fêtes.
- Point sur les travaux de l'atelier.
- Information sur le PLU.
- Information sur les autres projets.
- Décision modificative.
- Tour de table.

Programme voirie 2023

Suite à la réunion de la commission voirie il a été décidé :

Point sur la rue du Fleuret Balzar (demander devis de JPTP).

Pas de travaux rue du Muguet.

Des travaux rue du Maquignon (priorité).

Rue du Foyer calcaire dans un premier temps.

Rue Talbot

Demande de cession d'une partie de l'impasse du Château

M et Mme Fabre abandonnent le projet.

Programme de remplacement et d'implantation de panneaux de signalisation routière

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat des panneaux. Le montant total s'élève à 2 500 €.

Demande de subvention du Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal décide de rencontrer les membres du comité des fêtes afin d'avoir plus d'informations sur leur demande de subvention, le conseil municipal délibérera lors du vote du budget.

Point sur les travaux de l'atelier

Le terrassement est commencé depuis le 28 novembre ; en janvier le maçon pourra intervenir après bornage.

La pose du compteur RESE va se faire dans les prochains jours.

La pose du compteur ENEDIS interviendra en janvier.

Le coût du projet de l'atelier est d'environ 300 000 € TTC.

Information sur le PLU

Les conventions ont été passées entre la commune et la CDCHS, le résultat de la consultation aura lieu fin janvier.

Le CDCHS demande de réfléchir avec les communes limitrophes pour travailler ensemble, ce qui réduirait le coût des documents d'urbanisme.

Informations sur les autres projets

- Parvis de l'église, le dossier est à l'arrêt. Il y a des préconisations supplémentaires suite aux rapports des fouilles archéologiques.
- DECI
 - l'entreprise JP-TP est en cours sur Figers.
 - le dossier Rouchave n'est pas accepté pour 2022 ; à représenter pour 2023.
 - fin décembre, une nouvelle réglementation plus souple devrait être connue.

Décision modificative

Le Conseil Municipal donne son accord.

Tour de table

- Signaler à Monsieur Leclercq (Charente Maritime Haut Débit) le cas Alysson Laumont et Monsieur Nubel, pour leur accès à la fibre.
- Les gouttières d'une des maisons locatives sont à réparer. Un contact a été pris avec une entreprise.
- Madame Guigné Ghyslaine informe le Conseil Municipal que la livraison des arbres interviendra le 30 décembre.
- Le projet du bulletin municipal doit être chez l'imprimeur pour le 16 décembre.
- Le tracteur tondeuse est à emmener chez le réparateur.
- Les vœux 2023 sont fixés au vendredi 20 janvier 2023 à 19h.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera le mardi 24 janvier à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.